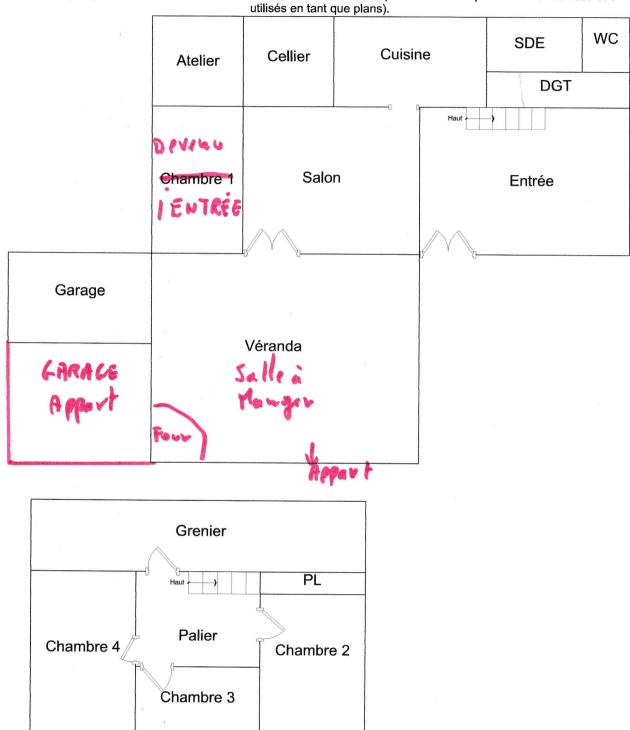
G) Description des parties d'immeubles contrôlées

(Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être



Repérage des murs : le mur comprenant la porte d'entrée principale sera désigné *Mur A*. Les autres murs recevront un code alphabétique progressif, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

